

SEMINAIRE

PANEL SUR L'ÉTAT DES LIEUX DES MIGRATIONS ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST.

Journée de réflexion sur «Migrations, Défense et Sécurité»

Livret 1

Sur l'aide au retour, la volonté du migrant est une condition préalable pour bénéficier du programme d'assistance de l'OIM. La mise en oeuvre de ce programme requiert la participation et la coopération des migrants d'abord, de la société civile, des pays d'accueil et de transit et des partenaires internationaux.

Panel sur l'état des lieux des migrations et sécurité en Afrique de l'Ouest

La rencontre a été ouverte par une allocution de bienvenue du Colonel MBENGUE, maître de cérémonie. Il a souligné que des trafics de tout genre tels que la piraterie, l'extrémisme islamiste violent, le chômage massif, sont des défis sécuritaires préjudiciables à la stabilité et au développement de la région ouest-africaine. Il a aussi noté que la migration est l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics dans les zones de départ, de transit et de destination. Le Colonel MBENGUE a noté que le panel aborde le thème de la migration avec un regard spécifique sur ses liens avec la défense et la sécurité et que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique prévu du 13 au 14 novembre 2017 et co-organisé par le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS).

Prenant la parole, le Directeur général du CHEDS, le Général Paul NDIAYE a salué et remercié les intervenants, les invités mais aussi la Fondation Konrad Adenauer pour l'initiative consentie pour la paix et la stabilité internationale. Dans son allocution, le Général est revenu sur les chiffres qui démontrent que l'Afrique de l'Ouest est la première région d'accueil des migrants (80 pour cent en interne et 13 pour cent à destination de l'Europe). Il est revenu sur les motivations qui poussent des populations à vouloir migrer et parmi elles figurent les crises économiques, sécuritaires et environnementales, mais aussi une attraction vers l'Europe qui se traduit par des flux migratoires de l'Afrique subsaharienne via le Maghreb. Le Général NDIAYE estime que la migration a des coûts humanitaires importants, rappelant ainsi les drames macabres lors des traversées du désert et de la mer de milliers de migrants, mais aussi du piège de la guerre civile en Libye pour les populations noires d'origine subsaharienne. Il a dénoncé le fait que les efforts consentis pour freiner la migration irrégulière tardent à porter leurs fruits malgré les instruments juridiques existants comme le traité d'Abuja de 1991 sur la libre circulation de personnes et des biens, la Déclaration commune de la Valette ou du mini-sommet Europe-Afrique d'Août 2017. Avant de passer la parole au représentant régional de la Fondation, le Directeur général du CHEDS a conclu en faisant appel à un examen des voies et moyens pour renforcer la synergie entre acteurs de défense et de sécurité et de la société civile.

Mr WEIBEZAHL, Représentant régional de la Fondation Konrad Adenauer a pris la parole pour saluer l'assistance et exprimer sa satisfaction d'être à Dakar pour participer à cette journée de réflexion capitale. Il a aussi salué la bonne perspective qui se présente pour la Fondation à savoir la participation au Forum de Dakar, félicitant par là-même le Sénégal pour le leadership dont il a fait montre sur la problématique sécuritaire en Afrique. Saluant la collaboration du CHEDS avec la Fondation, Mr WEIBEZAHL n'a pas manqué de féliciter le Général NDIAYE et toute son équipe pour la bonne organisation du panel. Rappelant qu'il n'est pas superflu pour les Etats, les organisations régionales et internationales, la société civile, de débattre de la question migratoire notamment lorsque celle-ci est en lien avec la sécurité. Pour finir, le représentant régional de la Fondation a appelé à faire ressortir, au cours du panel, des recommandations visant à garantir la sécurité et la paix sans entraver la mobilité des personnes et de leurs biens voulue par la mondialisation.

Avant de donner la parole au modérateur du panel, M. Sory KABA, le Colonel MBENGUE a fait une présentation du parcours de ce dernier. Actuellement Directeur général des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) au sein du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) et spécialiste de la question migratoire, M. KABA a travaillé dans l'accompagnement des migrants dans les initiatives d'investissement. Mr KABA a commencé par rappeler la place importante qu'occupe la migration dans les relations entre l'Afrique et les autres pays du monde, considérant la migration comme un phénomène sociologique. Selon lui, le duo «migration» et «développement» est remplacé par le trio «migration» «développement» et «sécurité».

Après une présentation des panelistes et de leurs parcours, le modérateur a lancé le premier tour de table en leur donnant la parole.

Mme Salla MBAYE, du département des opérations d'assistance des migrants de retour au sein de l'Organisation Internationale des Migrations (l'OIM) a été la première à intervenir. Mme MBAYE est sociologue de formation avec une spécialisation en anthropologie de la santé. Le thème de sa présentation porte sur «Les migrations en Afrique : «défis sécuritaires et humanitaires». Elle a axé sa présentation sur le programme de réintégration des migrants de l'OIM dans le cadre d'un retour volontaire et les programmes d'assistance offerts dans les pays de transit notamment en Libye et au Niger.

Sur l'aide au retour, la volonté du migrant est une condition préalable pour bénéficier du programme d'assistance de l'OIM. Elle note que la mise en oeuvre de ce programme requiert la participation et la coopération des migrants d'abord, de la société civile, des pays d'accueil et de transit et des partenaires internationaux. L'approche de l'OIM cherche à intensifier le dialogue et la coopération entre les pays d'origine, d'accueil et de transit pour assurer au migrant de bonnes conditions tout au long du voyage et une fois chez lui. La seconde approche consiste à remédier aux causes profondes de la migration irrégulière en développant des partenariats et en organisant des campagnes de sensibilisation. Sur l'aide à la réintégration, Mme MBAYE salue la collaboration de l'OIM avec la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE), de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), de l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) dans la mise en place de programme d'intégration notamment de formation entrepreneuriale et professionnelle. Aussi souligne-t-elle la collaboration de l'OIM avec le Sénégal dans le cadre de l'aide au retour des migrants sénégalais depuis des pays d'Europe et d'Afrique qui mettent à disposition une aide de 2000 euros à 5000 euros par migrant.

A noter que ces programmes traitent en priorité les cas de migrants les plus urgents, à savoir ceux dont la demande d'asile a été rejetée, les migrants en détresse ou victimes de la traite ou les groupes vulnérables.

Dans les pays d'accueil est mis en place un panel d'activités visant à sensibiliser au programme de retour volontaire en donnant des conseils individualisés, en procédant à une collecte d'informations pour l'identification des migrants, en établissant le contact avec les communautés de migrants, en offrant une aide spécialisée pour les plus vulnérables (octroi de logement temporaire par exemple) ou en facilitant l'obtention des documents de voyage.

Dans les pays de transit, Mme MBAYE informe qu'en Libye une aide au voyage et une escorte sont prévues pour les migrants qui veulent rejoindre les centres d'identification et de détention.

Au Niger, des missions de prospection sont effectuées auprès des centres de l'OIM d'Agadez, d'Arlit et de Dirkou. Cependant, la représentante de l'OIM précise que le choix de continuer le trajet en direction du pays d'origine ou de rester dans le pays de transit revient au migrant.

Dans les pays d'origine, l'OIM offre une assistance médicale et financière pour les migrants qui reviennent volontairement d'Europe ou des pays de transit. Aussi des journées portes ouvertes sont organisées pour les accompagner dans la recherche de financements dans des structures autres que l'OIM.

Mme Salla MBAYE a conclu en donnant des statistiques sur les retours enregistrés entre 2015 et 2016. A noter qu'en 2015, le Niger est le pays de transit qui détient le record avec 651 migrants enregistrés, au cours de la même période 90 migrants sont revenu de la Suisse. En 2016, sur 1880 retours enregistrés, 98 pour cent sont des hommes et 2 pour cent composés de femmes et de mineurs.

Avant de donner la parole au deuxième intervenant, le modérateur est revenu sur le rôle de l'OIM notamment sur le volet humanitaire. Selon lui, à ce volet devrait être ajouté un volet sécuritaire

qui consiste à déceler les messages portés par les migrants ; en renforçant les entretiens individuels au niveau des zones de retour.

Le Commissaire de police divisionnaire Abdoul Wahabou SALL est le deuxième intervenant à prendre la parole. Comme problématique, il pose le caractère transversal de la migration et la diversité des routes migratoires. Son thème porte sur les «Migrations, défense et sécurité». Il commence par souligner que le Mémorandum d'Entente signé entre le Sénégal et l'Espagne a permis de réduire le flux migratoire sur l'axe Sénégal-Nouadhibou-(Mauritanie) - Maroc-Espagne. Cependant, il note que depuis lors, les routes migratoires sont devenues terrestres (Libye et Agadez).

Selon lui, pour trouver une alternative sécuritaire il faudrait une synergie, sans cela, les conséquences de ces trafics impacteront sur les économies, mais surtout sur la sécurité de nos pays car les jeunes migrants sont exposés aux terroristes qui peuvent les voir comme de potentiels recrues.

Le Commissaire SALL note que les frontières sont des zones névralgiques où plusieurs défis sont à relever.

Sur ces défis, il pense qu'il faut concilier les protocoles de la CEDEAO portant sur la libre circulation des personnes et de leurs biens avec la nécessité d'assurer la sécurité au niveau de nos frontières.

Sur la libre circulation des personnes et de leurs biens, le Commissaire SALL estime que l'établissement des cartes biométriques pourrait être une solution. La suppression du permis de résidence facilite l'établissement physique, ce qui constitue une entrave à la maîtrise des données et des flux. A titre d'exemple, il rappelle que les membres du groupe terroriste Boko Haram ont la même apparence physique que les autres habitants de la région ouest-africaine. Sur ce point, il estime que l'aspect sécuritaire devrait primer sur le principe de la libre circulation des personnes.

Evoquant la gestion sécuritaire des migrations, il a dégagé deux (2) problèmes majeurs à savoir la problématique des documents de voyage et l'absence de stratégies migratoires nationale et globale.

Par rapport aux documents de voyage, ils sont souvent inexistant ou peu fiables, aussi des documents d'identification sont encore rédigés de façon manuscrite dans certains Etats. Les instruments sont inadaptés pour assurer le contrôle. La question de l'apatriodie est, en outre, une énigme non encore résolue.

Sur les stratégies migratoires, le Commissaire SALL note le manque de coordination dans l'échange de données et d'informations entre les Forces de Défense et de Sécurité. Il ajoute qu'il faudrait d'abord assurer la disponibilité des informations par une sécurisation des données qui sont dans bien des cas encore conservées dans des registres.

Selon le Commissaire SALL, la culture de l'analyse des risques devrait être adoptée pour établir une ligne de conduite permettant de lutter contre la fraude documentaire.

Le Commissaire SALL a conclu en exposant les défis pour une réglementation et une sécurisation de la migration dans la région ouest-africaine, à savoir :

- Une synergie entre les services de renseignement et d'immigration dans le cadre de la coopération policière ;
- Le respect du principe de libre circulation des personnes et l'arrêt des refoulements de citoyens ouest-africains par des pays membres de la CEDEAO ;
- La ratification et l'application des conventions permettant de lutter contre le trafic de devises et le crime organisé ;
- L'application du programme «Frontières» de l'Union Africaine (UA) qui permet à tous les Etats de délimiter et de démarquer ses frontières.

Retenant la parole, le modérateur a appuyé le Commissaire SALL dans la recherche d'une approche globale pour les questions sécuritaires. Il termine en affirmant que le Sénégal est l'un des rares pays membres de la CEDEAO à ne pas expulser les citoyens ouest-africains.

Le Professeur Martin Pascal TINE est le troisième intervenant à prendre la parole. Il commence par affirmer qu'il n'est pas spécialiste des questions migratoires et sécuritaires. Le sujet de sa présentation porte sur l' «Effectivité et compatibilité des instruments de la migration».

Il revient sur les conventions et protocoles établis pour lutter contre la migration irrégulière, notamment le traité d'Abuja du 18 janvier 2008 sur l'adoption du plan d'approche commune de la CEDEAO sur les migrations et sur les plans d'actions adoptés à l'issue du Sommet de la Valette du 25 Juin 2015. Il est aussi revenu sur les causes profondes de la migration et leur prise en compte par les textes. Enfin, il a exposé un certain nombre de défis techniques à relever.

Selon lui, le Sommet de la Valette apporte une réponse opérationnelle à la question des causes profondes des migrations par la mise en oeuvre de processus de dialogue régionaux existants tels que le processus de Khartoum et celui de Rabat auxquels le Sénégal est partie.

Après cette intervention, l'assistance a pris une pause à la suite de laquelle les participants ont apporté leurs contributions au débat.

Les participants ont commenté les sujets discutés et soulevé des points essentiels selon leur expérience ou leur analyse personnelle. Les contributions ont surtout porté sur la nécessité d'assurer la sécurité au niveau des frontières et des zones d'accueil de personnes telles que les aéroports et les ports. Les intervenants ont majoritairement convenu que les migrants sont des sujets menacés mais peuvent aussi constituer une menace pour la société. Le Colonel Jean-Luc DIENE a statué sur les connexions évidentes entre migration, défense et sécurité. Sa contribution a porté sur la problématique de la conciliation entre libre circulation des personnes et la sécurité au niveau des frontières. Il dénonce la faible perception de la menace terroriste dans l'espace CEDEAO et fait état d'un possible projet de califat de groupes armés terroristes à l'horizon 2025 dans le Sahel. Sur ce point, le Colonel expose les discordances d'agendas et de capacités entre les Etats membres du G5 Sahel, un groupe dont le Sénégal est exclu, a-t-il rappelé. Il finit par affirmer qu'il faudrait «mettre un peu en dessous la libre circulation pour des aspects sécuritaires».

Mme NDIAYE du Réseau Espace de paix et de sécurité pour les femmes a abordé la migration sous son angle interne à savoir l'exode rural et la protection des catégories vulnérables.

Elle informe que la présence des femmes et des enfants sur les routes migratoires s'est accrue, et a appelé l'OIM à protéger ces proies faciles des terroristes.

Mme NDIAYE de l'Association des Juristes Sénégalaïses a pris la parole pour rappeler à la représentante de l'OIM, Mme MBAYE, l'abstraction faite dans sa présentation de l'assistance juridique et judiciaire accordée aux migrants.

Sur ce point, le modérateur a apporté sa contribution en sa qualité de fonctionnaire auprès du ministère des Affaires étrangères pour préciser que l'Etat sénégalais offre une assistance judiciaire à la demande du migrant à travers différents services. Cependant, il déplore que malgré l'existence de bureaux d'accueil, d'orientation, de suivi et d'assistance, aucun chiffre ne peut être avancé sur le nombre de Sénégalais établis à l'étranger, sans quoi l'application de stratégies est difficile.

Le Commissaire SALL répond sur la gestion des frontières et informe de la mise en place d'une Commission nationale de gestion des frontières dont l'un des aspects est de procéder à des campagnes de sensibilisation au niveau des communautés vivant près des frontières. Il informe que le Sénégal et le Mali ont établi des commissions techniques qui oeuvrent à prévenir la criminalité transnationale et à mettre au point des stratégies visant à prendre en compte les communautés frontalières, notamment la création du statut de travailleur frontalier pour les travailleurs des zones aurifères par exemple.

Le Commissaire SALL est aussi revenu sur la féminisation des candidats à la migration irrégulière en soulignant qu'il faudrait régler la question du ratio genre dans les structures non civiles afin de renforcer le personnel de contrôle au niveau des frontières, ce qui faciliterait les fouilles corporelles sur les femmes par exemple.

Les interventions ont aussi porté sur l'harmonisation des titres de voyages au sein de la CEDEAO et sur la suppression des visas entre les pays africains. En ce qui concerne la réinsertion des migrants, un régime de taxation sur les entreprises étrangères devrait permettre de financer des activités professionnelles.

Le modérateur, M Sory KABA, a repris la parole à la fin de cette première partie pour clore les discussions et revenir sur quelques éléments marquants, notamment la nécessité de :

- Accroître la vigilance sur l'axe Sénégal-Nouadhibou (Mauritanie) ;
- Lutter, grâce à des outils efficaces, contre les fraudes documentaires ;
- Reconnaître que les migrants sont des proies faciles pour les terroristes ;
- S'assurer de la crédibilité du migrant qui doit bénéficier d'un programme d'assistance et de réinsertion.

PANEL sur les solutions aux problèmes de sécurité posés par les migrations en Afrique de l'Ouest

Le second PANEL s'est installé sous la modération de l'Ambassadeur Seydou Nourou BA.

Mme Salla MBAYE a repris la parole pour faire une présentation sur le thème «Réponses aux défis sécuritaires des migrations dans les pays de transit». L'OIM établit un dialogue avec l'Etat sénégalais, des agences concernées ou non par la migration et avec la société civile. Elle s'appuie sur les anciens migrants de retour pour sensibiliser leur communauté sur les réalités de la vie en Europe.

Aussi un projet d'appui à la gestion des frontières est mis sur place pour participer au renforcement du dialogue visant à faciliter la libre circulation des personnes et des biens et la sécurisation du territoire. Un appui est fourni au niveau des postes frontaliers de Bakel, Kidira, Dagana et certains postes comme celui de Diama ont été rénovés, d'autres sont en rénovation. L'aide à ces postes comprend l'équipement de panneaux solaires, des appareils de surveillance contre la fraude documentaire ; la fourniture de véhicules et de motos à la police et à la gendarmerie.

Mme MBAYE informe que 4 formations sont organisées :

- Une formation conjointe avec la police, la gendarmerie et la douane ;
- Une formation au niveau des postes frontaliers ;
- Une formation sur l'utilisation des vidéos de surveillance ;
- Une formation sur le cadre de coopération entre les services.

Le Colonel Alioune GUEYE de la gendarmerie est le deuxième intervenant à prendre la parole dans ce second panel sur le thème «*Vers une approche sécuritaire globale des migrations dans l'espace territorial*».

Selon le Colonel GUEYE, les problèmes sécuritaires liés aux migrations irrégulières sont :

- Les passages clandestins entraînant la délinquance transfrontalière avec des attaques de bandes armées (exemple du fleuve qui sépare le Mali du Sénégal et qui favorise la fuite des braqueurs, la dissimulation et l'introduction de la contrebande) ;
- Les fortes possibilités d'infiltration terroriste (à titre d'exemple, l'auteur de l'attentat de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire provenait du Mali).

Ensuite, il expose le rôle que doit jouer la Gendarmerie à savoir :

- Prendre des mesures préventives : patrouilles, contrôles de routine et de sécurisation ;
- prendre en compte des menaces terroristes par le renforcement des capacités et la mise en place d'unités spéciales dans le cadre du renforcement des moyens de contrôle du GIGN (Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale) dans les zones névralgiques comme Saint-Louis et Cap Skiring.

Enfin le Colonel GUEYE propose une esquisse de solutions visant à renforcer la sécurité, à savoir:

- Mener obligatoirement une intervention à plusieurs niveaux pour mieux harmoniser les politiques migratoires, le système d'asile et de protection des migrants, la prise en compte des personnes vulnérables, le durcissement et l'harmonisation des sanctions qui permettront d'éviter l'installation des criminels dans des zones où les lois ne sont pas sévères ;
- Appliquer les différentes politiques et accords migratoires ;
- Renforcer la capacité opérationnelle et technique des différentes Forces de Défense et de Sécurité ;
- Revisiter les cadres de coopération et dynamiser la coopération, par exemple par l'organisation des gendarmeries africaines ;
- Etablir des patrouilles mixtes ou conjointes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières avec le concours des Forces de Défense et de Sécurité des pays voisins ;
- Echanger les renseignements et partager les bases de données ;
- Etablir une collaboration et coopération avec les acteurs non armés.

Le Commissaire de police Divisionnaire Abdoul Wahabou SALL, Directeur de la Police de l'Air et des Frontières est le troisième intervenant à prendre la parole. Le thème de sa seconde présentation est : «Vers une approche globale des migrations dans les espaces urbains et frontaliers»

Selon le Commissaire SALL, plusieurs aspects rendent difficile la recherche de solutions, à savoir :

- L'opinion publique : les perceptions de l'Europe et de l'Afrique sur la migration sont différentes ;
- La place importante de la migration dans les politiques de développement ;
- La persistance du chaos libyen rend complexe la lutte contre la migration irrégulière ;
- La mixité des routes migratoires attire des migrants venus d'autres contrées, d'Afrique Centrale ou du Bangladesh par exemple.

Pour conclure, le Directeur de la Police de l'Air et des Frontières propose quelques solutions à savoir :

- Une amélioration du dispositif institutionnel et juridique ;
- Une mise en oeuvre des solutions économiques du processus de Rabat pour subventionner les jeunes et lutter contre la migration irrégulière ;
- L'adoption d'une stratégie migratoire pour chaque Etat suivie d'une harmonisation au niveau régional ;
- Un contrôle des migrants de retour des « pays chauds » comme l'Algérie, le Tchad et la Libye - Une sécurisation de l'état civil et des documents de voyage
- Moderniser les équipements et infrastructures sécuritaires au niveau des frontières et des villes
- Une amélioration de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et de la démocratie pour garantir une migration sûre et ordonnée ;

- Améliorer la résilience des migrants ;
- Une prise en compte des migrations intra régionales ;
- Poursuivre la lutte contre les causes profondes la migration irrégulière, notamment la lutte contre les chocs et les catastrophes naturels.

Le Capitaine de corvette Jean Pierre Lamane TINE de la Marine est le dernier intervenant à prendre la parole. Le sujet de sa présentation est : «Vers une approche globale des migrations dans l'espace maritime».

Le Capitaine TINE a d'abord présenté le domaine maritime sénégalais, qu'il juge méconnu du grand public sénégalais, par une description des composantes naturelles et techniques qui la composent. Il souligne le rôle important de la pêche dans l'économie sénégalaise qui emploie la majorité de la population du littoral. Le capitaine de corvette souligne que les pêcheurs sénégalais sont de véritables professionnels en matière de migration irrégulière. La présence de pêcheurs ghanéens dans ce secteur est aussi notée. La proximité des côtes sénégalaises avec les îles Canaries estimée à 1544 km, pour un voyage de 6 à 7 jours en pirogue, en plus de l'utilisation de moyens modernes de localisation comme le GPS, justifie les milliers d'embarcations dont 599 ont été enregistrées comme ayant atteint les côtes espagnoles. Les pistes empruntées agitées et une météo défavorable ont causé la mort de milliers de migrants.

Le dispositif opérationnel mis en place avait comme objectif d'empêcher et de limiter les départs d'embarcations à partir des côtes sénégalaises. Une sécurisation des points de départs identifiés par la surveillance des zones d'embarcations terrestres et de l'espace maritime. Un centre de coordination des opérations a été mis sur place.

Le Capitaine TINE dresse un bilan positif de ces opérations de sécurisation. Aucune embarcation n'a été notée durant la période 2009-2016, estimant qu'une surveillance participative et accrue est l'origine des résultats obtenus.

En guise de conclusion, le représentant de la Marine sénégalaise recommande l'acquisition de nouveaux dispositifs de surveillance comme les navires hauturiers et une prise en compte du terrorisme et de la piraterie dans une perspective d'exploitation des ressources naturelles dans le domaine maritime.

Retenant la parole, le modérateur, l'Ambassadeur BA, revient sur la nécessité d'une collaboration du Sénégal avec ses partenaires pour faire de la sécurité maritime une priorité afin de protéger les ressources naturelles maritimes.

Les interventions des panélistes prenant fin après cette contribution de l'Ambassadeur BA, le maître de cérémonie, le Colonel MBENGUE, ouvre le débat du second panel. Il commence par inviter les représentants de l'Union Européenne au débat, mais ces derniers se sont abstenu.

Des inquiétudes ont été exprimées par rapport au manque de concertation au niveau national et international. Au caractère multidimensionnel de la question s'impose une réaction multidimensionnelle, les Etats doivent œuvrer dans la recherche de solutions préventives et efficaces par un préalable ssainissement de l'environnement juridique complexifié par un chevauchement des protocoles sécuritaires non encore mis en oeuvre. Les intervenants ont rappelé qu'il est légitime de prendre en compte les communautés de pêcheurs vivant et sur le littoral dans les programmes de sensibilisation et d'appui pour endiguer définitivement le phénomène. En ce qui concerne les communautés établies aux frontières du Sénégal, leur inclusion dans les programmes sécuritaires est une obligation.

Enfin les interventions ont porté sur les perspectives sécuritaires de nos Etats et la base sur laquelle nos Etats devront construire de grands ensembles en faisant fi des considérations territoriales.

Il appelle aussi à plus d'organisation et de clarté des rôles assignés à chaque démembrément des FDS sur chaque portion du territoire afin de poser des actions coordonnées. Pour redéfinir

la perception sur les collectivités locales, le découpage des territoires doit permettre une coordination entre les FDS et les autorités administratives des collectivités.

Pour clôturer la série des questions, le modérateur, l'Ambassadeur BA, rappelle que le séminaire se tient en même temps que l'ouverture de la session de l'Assemblée générale des Nations unies. Il remercie les FDS qui sont de plus en plus ouvertes à d'autres compétences et appelle à voir la problématique dans sa globalité. Aussi a-t-il appelé à plus de vigilance et à une forte sensibilisation sur les risques et la connexion entre migration et radicalisation. Il finit par donner des statistiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur l'emploi des jeunes, avec près de 13 millions de demandeurs d'emploi par année pour une offre de 3 millions d'emplois.

La cérémonie de clôture a vu la présence du représentant du Ministre des Forces armées, le Général de Division Meïssa NIANG, Haut commandant de la Gendarmerie national, le Général NDIAYE, Directeur du CHEDS, et de M. VOLK Directeur de la FKA.

M. VOLK a pris la parole pour remercier le Ministre des Forces armées à travers son représentant, l'ensemble des généraux, les membres de la gendarmerie, les députés, la société civile et militaire, les directeurs, la presse, les invités et les partenaires. Il est revenu sur l'historique de la Fondation du Sénégal et des précédentes réalisations avec le CHEDS.

Il s'est félicité du succès complet du séminaire qui a fourni des discussions et des contributions indispensables qui améliorent la perception de la question. M. VOLK a salué la stabilité impressionnante du Sénégal dans une région ouest-africaine propice aux crises.

Il appelle à plus de sensibilisation sur les potentiels risques de la migration clandestine par une vulgarisation des possibilités qu'offre la migration légale. M. VOLK se réjouit du partenariat de la FKA avec le CHEDS dans le renforcement des publications et des activités de formation. Il souligne également l'étroite collaboration de la Fondation avec le MAESE et le Gouvernement du Sénégal et souhaite renforcer ce partenariat à l'avenir. Il invite à réfléchir sur les moyens de sensibilisation sur les questions de la migration et de l'emploi des jeunes à travers des séminaires et des publications.

En guise de conclusion, M. VOLK remercie les intervenants, le modérateur et toute l'équipe de la Fondation.

Prenant la parole, le Directeur du CHEDS, le Général Paul NDIAYE, remercie le représentant du Ministre des Forces Armées et les corps militaires présents. Il fait un compte-rendu des points essentiels du séminaire. Les points retenus sont les suivants :

- la migration, phénomène historique a connu des mutations et est devenu, aujourd'hui, une menace au plan sécuritaire et mérite d'être prise en compte ;
- La réflexion doit être poursuivie pour anticiper et s'inscrire dans la prospective et dans la recherche de solutions durables ;
- Les politiques publiques doivent être profondément aménagées pour prendre en compte la politique préventive ;
- Il faut créer des passerelles au sein des FDS pour renforcer l'efficacité d'action et de la société civile ;
- Il faut renforcer la cohérence des actions ;
- Il faut éduquer la population et renforcer la résilience.

Le Général de Division Meissa NIANG, représentant du Ministre des Forces Armées, est le dernier à prendre la parole pour clôturer la cérémonie. Il commence par remercier les généraux, la FKA, les directeurs, les honorables invités et les participants. Il estime que le CHEDS et la Fondation doivent promouvoir la recherche de solutions notamment sur la question de la migration et de la sécurité.

Le Général de Division note que la migration vue sous l'angle sécuritaire n'est pas chose aisée car il s'agit de mieux appréhender les causes sécuritaires, et pour cela il faut identifier les initiatives visant à contribuer à la sécurité des migrants notamment au niveau des Etats de transit. Il appelle à un renforcement des FDS.

Les politiques de réinsertion des migrants de retour du Gouvernement et du MAESE sont saluées par le Général.

Le Général NIANG souligne que les recommandations de ce séminaire traduisent l'engagement des deux structures dans la recherche de solutions durables et tient à remercier au nom du Chef de l'Etat la Fondation Konrad Adenauer pour l'effort consenti.

Pour finir, le représentant du Ministère des Forces Armées assure que les principales recommandations retenues de ce panel feront l'objet d'un examen attentif par les différentes structures de l'Eta concernées et qu'elles seront reprises durant le Forum de Dakar de la paix et la sécurité du 13 et du 14 novembre 2017.

A 16h54mn, le Général NIANG déclare clos le séminaire et invite à rejoindre le cocktail tenu dans le jardin du Radisson Blu Hôtel de Dakar.

Conclusions

Le sujet du séminaire a été jugé très intéressant par de nombreux participants car il a permis un débat de fond et une discussion fructueuse sur un sujet aussi important et complexe. L'organisation de la manifestation a été globalement maîtrisée et s'est plus ou moins déroulée selon le programme établi à l'avance. A noter que les participants ont accusé du retard, la cérémonie d'ouverture prévue à 9h00mn a démarré à 10h11mn. Les organisateurs ont jugé nécessaire d'amputer sur les heures de pause-café et du déjeuner pour rattraper le temps perdu.

La richesse des discussions a permis de retenir certaines recommandations qu'il serait important de noter dans l'optique du forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique du 13 et 14 novembre 2017.

Les recommandations sont les suivantes :

- Accroître la vigilance sur l'axe Sénégal-Nouadhibou ;
- Lutter, grâce à des outils efficaces, contre les fraudes documentaires ;
- Reconnaître que les migrants sont des proies faciles pour les terroristes ;
- S'assurer de la crédibilité du migrant qui doit bénéficier d'un programme d'assistance et de réinsertion ;
- Poser des mesures préventives : patrouilles, contrôles de routine et de sécurisation ;
- prendre en compte des menaces terroristes par le renforcement des capacités et mise en place d'unités spéciales dans le cadre du renforcement des moyens de contrôle du GIGN (Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale) dans les zones névralgiques comme Saint Louis et Cap Skiring ;
- Mener obligatoirement une intervention à plusieurs niveaux pour mieux harmoniser les politiques migratoires, le système d'asile et de protection des migrants, la prise en compte des personnes vulnérables, le durcissement et l'harmonisation des sanctions qui permettront d'éviter l'installation des criminels dans des zones où les lois ne sont pas sévères ;
- Appliquer les différentes politiques et accords migratoires ;
- Renforcer la capacité opérationnelle et technique des différentes Forces de Défenses et de Sécurité ;

- Revisiter les cadres de coopération et dynamiser la coopération : par exemple l'organisation des gendarmeries africaines ;
- Etablir de patrouilles mixtes ou conjointes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières avec le concours des Forces de Défense et de Sécurité des pays voisins ;
- Echanger les renseignements et partager les bases de données ;
- Etablir une collaboration et coopération avec les acteurs non armés ;
- Une amélioration du dispositif institutionnelle et juridique ;
- Une mise en oeuvre les solutions économiques du processus de Rabat pour subventionner les jeunes et lutter contre la migration irrégulière ;
- L'adoption d'une stratégie migratoire pour chaque Etat suivie d'une harmonisation au niveau régional
- Un contrôle des migrants de retour des « pays chauds » comme l'Algérie, le Tchad et la Libye;
- Une sécurisation de l'état civil et voyage et des documents de voyage ;
- Moderniser les équipements et infrastructures sécuritaires au niveau des frontières et des villes ;
- Une amélioration de la bonne gouvernance de l'Etat de droit et de la démocratie pour garantir une migration sûre et ordonnée
- Améliorer la résilience des migrants
- Une prise en compte des migrations intra régionales
- Poursuivre la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière.

Petit lexique

CHEDS	Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FKA	Fondation Konrad Adenauer
GIGN	Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale
MAES	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
OIM	Organisation Internationale des Migrations
UE	Union Européenne

SEMINAIRE

PANEL SUR L'ÉTAT
DES LIEUX DES MIGRATIONS
ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE
DE L'OUEST.

Journée de réflexion sur
«Migrations, Défense
et Sécurité»

Livret 1